Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le Grand Avignon et Lauris lauréats de la 1re édition du palmarès des paysages alimentaires



La Communauté d'agglomération du Grand Avignon et la commune de Lauris viennent d'être distingués à l'occasion de la première édition du palmarès des paysages alimentaires. L'intercommunalité de la cité des papes et le village du Luberon figurent parmi les 48 collectivités françaises 'engagées' mises à l'honneur lors de cet événement organisé par l'association Un plus bio qui s'est tenu le 14 mai dernier à Angoulême. Cette distinction nationale valorise les collectivités qui s'illustrent par des actions audacieuses et structurantes en matière de politique alimentaire.

'Pays de Cogagne' et 'Villages rebelles'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Dans ce cadre, le Grand Avignon a recu le titre d'ambassadeur dans la catégorie 'Pays de cocagne' qui regroupe les territoires qui allient qualité de vie et ambition alimentaire. Dans le même temps, la commune de Lauris a été honorée au titre 'd'Ambassadeur des villages rebelles' pour l'action de son cuisinier et de l'équipe de son restaurant scolaire.
Parmi les lauréats figurent aussi notamment les villes de Nîmes, Marseille et Montpellier dans la catégorie 'Les capitales de l'alimentation' ainsi que les départements de la Drôme et du Gard dans celle des 'Pionniers'.



Les lauréats de la première édition du Palmarès des paysages alimentaires organisé par l'association Un plus bio. Crédit : Cyril Chigot

Un modèle pour les autres collectivités
« En intégrant la catégorie 'Pays de cocagne', le Grand Avignon rejoint un cercle de territoires exemplaires dont l'action constitue un modèle pour d'autres collectivités, se félicite l'intercommunalité vauclusienne. Cette distinction consacre l'engagement du Grand Avignon en faveur de la préservation du foncier agricole, de l'alimentation durable et de la souveraineté alimentaire locale. »

En effet, depuis plusieurs années, l'agglomération avignonnaise mène une politique active pour enrayer l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs. Cette stratégie repose sur des outils innovants, parmi lesquels une veille accrue sur le foncier agricole par une convention signée avec la Safer ou encore la création de l'espace test agricole du Mas Baudoin.
Cette politique a notamment permis d'identifier des secteurs agricoles prioritaires, comme la ceinture verte d'Avignon, les foins de Montfavet, la plaine d'Entraigues-sur-la-Sorgue ou encore la Plaine de l'Abbaye de Villeneuve-lès-Avignon, et de les inscrire au cœur des politiques publiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

[Convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture & le Grand Avignon : préserver à tout prix les terres agraires]

Cette démarche du Grand Avignon s'illustre également avec la mise en place de son Pat (Programme alimentaire territorial) [retenu en 2019 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation]. Ce programme vise quatre objectifs majeurs : préserver une agriculture locale durable et diversifiée, favoriser une alimentation saine et durable accessible à tous, améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale ainsi que de réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires sur le territoire.

> « Le Grand Avignon affirme son rôle de territoire nourricier. »

« [Le Pat du Grand Avignon] se distingue ainsi par une gouvernance ouverte, une approche territorialisée de l'alimentation du champ à l'assiette, et une articulation forte entre enjeux agricoles, environnementaux, sociaux et économiques, insiste l'agglomération. Avec cette reconnaissance, le Grand Avignon affirme son rôle de territoire nourricier, prêt à relever les défis de demain en matière de transition alimentaire et d'aménagement du territoire. »
Pour rappel, avec un taux d'autonomie alimentaire de près de 8,2% l'aire urbaine d'Avignon est la plus autosuffisante des 100 premières aires urbaines de France.

Parc naturel du Ventoux : les producteurs locaux offrent des invendus aux épiceries sociales du territoire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) insufflé par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, plusieurs producteurs locaux ont répondu à l'appel de ce projet et se sont engagés à reverser leurs invendus aux épiceries sociales et solidaires du territoire. Cette initiative permet de rendre accessible une alimentation durable aux personnes en situation de précarité.

1,7 tonnes de fruits donnés, 800 kg de cerises, 800 kg de melons et 180 kg d'abricots. C'est ce qui a été donné en l'espace d'un mois par les producteurs du tiers nord-est du département de Vaucluse aux épiceries sociales du territoire. Cela peut impliquer la Banque alimentaire ou les Restos du Cœur.

Depuis le mois de mai 2024, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a mis en place une expérimentation qui consiste à récupérer des fruits et légumes pour les structures alimentaires qui viennent en aide aux jeunes, aux personnes âgés ou aux petits budgets. Le Parc naturel du Mont-Ventoux joue un rôle essentiel dans cette initiative en assurant la mise en relation les structures de l'aide alimentaire et les producteurs ou expéditeurs.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Un projet social et économique

Les produits offerts sont considérés comme « déclassés » car hors calibres ou abimés, on parle d'invendus ou refusés. Avec cette action, le Parc naturel du ventoux s'engage sur le plan social et plusieurs structures tels que les Restos du Cœur de Carpentras, les épiceries sociales et solidaires Oxygène, Anatoth et l'Abricotier, l'Espace de Vie Social « Art et Vie » et la Banque alimentaire ont d'ores et déjà bénéficié de ce projet.

L'objectif du projet est de donner une valeur à ses produits en les redistribuant dans les circuits de l'aide alimentaire. Pour les producteurs intéressés, la plupart des associations peuvent émettre un rescrit fiscal. A terme, donner une valeur économique à ces produits gaspillés demeure un enjeu de poids pour assurer une juste rémunération aux producteurs.